ACADÉMIE
DE POITIERS

Liberté
Égalité
Fraternité

Délégation académique aux relations européennes et internationales et à la coopération Adjointe
DAREIC
Affaire suivie par :
Claire LE CAM
Tél : 06 10 78 99 72
Mél : claire.le-cam@ac-poitiers.fr
Rectorat de Poitiers
22 rue Guillaume VII le Troubadour
86022 Poitiers Cedex

Et

Groupement d'intérêt public – Formation Continue Insertion Professionnelle
GIP FCIP
Affaire suivie par :
Ahmed BAUVIN
Mél : gipfcip-erasmus@ac-poitiers.fr

Poitiers, le 21 juin 2023

Mme la Rectrice de l'académie de Poitiers

à

Mesdames et Messieurs les IA-DASEN,
Mesdames et Messieurs les Chefs de Service du Rectorat de Poitiers,
Mesdames et Messieurs les Délégués académiques,
Mesdames et Messieurs les inspecteurs du second degré,
Mesdames et Messieurs les chefs d'établissements,

Objet : appel à candidatures pour des mobilités Erasmus 2024-25 dans le cadre des accréditations portée par le GIP FCIP

Le programme Erasmus+ finance des mobilités d'élèves et d'apprenants mais également des mobilités de personnels de l'éducation, en école et établissement, ainsi que rattachés aux DSDEN et rectorat.

Le GIP FCIP, associé au Rectorat de l'académie de Poitiers, a obtenu des accréditations pour les secteurs de l'Enseignement Scolaire et de l'Enseignement et la Formation Professionnels, et peut prendre en charge la gestion de mobilités de personnels et d'apprenants dans ce cadre.

Ces accréditations visent à :
- accompagner le développement professionnel des cadres et leur ouverture européenne
- accompagner les établissements dans une première expérience Erasmus +

Pour bénéficier de mobilités dans le cadre des accréditations, les personnels intéressés doivent présenter un projet autour duquel s'articulent les mobilités demandées, en cohérence avec les objectifs académiques, en complétant le formulaire en pièce jointe, **avant le 15 décembre 2023**.

Les réponses à l'appel à candidatures doivent s'inscrire dans au moins un des objectifs suivants :
- Participer à la mise en œuvre du Plan Langues vivantes et au développement du plurilinguisme.

Délégation académique aux relations européennes et internationales et à la coopération
DAREIC
Mél : dareic@ac-poitiers.fr
Rectorat de Poitiers

- Soutenir la dynamique internationale des écoles et EPLE, notamment des établissements de la voie professionnelle (lycées professionnels, Campus des Métiers et des Qualifications, CFA académique).
- Utiliser l'ouverture européenne et internationale pour développer l'ambition des élèves, et faciliter leur poursuite d'études et leur insertion professionnelle.
- Développer les compétences citoyennes européennes et l'éducation au développement durable (EDD).
- Participer au développement professionnel des personnels de l'académie en lien avec l'organisation en réseau ECLORE, pour l'innovation pédagogique, et dans leur formation initiale
- Développer les usages du numérique éducatif.
- Reconnaître les compétences des apprenants et des personnels de l'académie formés en Europe.
- Assurer la visibilité de l'académie à l'international et son attractivité.

Peuvent candidater pour intégrer les consortiums accrédités et ainsi bénéficier de mobilités européennes Erasmus :
- Les lycées professionnels des Campus des métiers et des qualifications,
- Les écoles et établissements n'ayant jamais mis en place de projets Erasmus+, et/ou qui souhaiteraient bénéficier de mobilités pour (ré-)insuffler une démarche d'ouverture européenne pour leurs personnels et leurs élèves.
- Les écoles et établissements ayant déposé une demande d'accréditation Erasmus en 2023 et dont la candidature n'a pas été retenue par l'agence nationale Erasmus en janvier 2024
- Les personnels d'encadrement dans le cadre de leur pilotage pédagogique ;
- Les personnels du rectorat et des DSDEN.

L'ouverture européenne et internationale est un facteur de développement professionnel, je vous encourage vivement à vous en saisir.

Pour candidater, merci de compléter le formulaire de demande de financement joint, et son annexe. Les dossiers seront ensuite étudiés par le GIP FCIP et la SRAREIC.
La liste des mobilités éligibles et leurs définitions et objectifs sont décrites dans l'annexe du formulaire.

En fonction du nombre de demandes, un arbitrage pourra être effectué au niveau académique. L'acceptation, au niveau national, de la totalité des subventions validées par le GIP, n'est pas garantie.

Pour tout complément d'information, ne pas hésiter à prendre contact avec le SRAREIC-pôle territorial de Poitiers (dareic@ac-poitiers.fr).

La Rectrice de l'académie de Poitiers

Bénédicte ROBERT

PJ :
- Formulaire de candidature pour des mobilités Erasmus en 2024-25 et son annexe

Délégation académique aux relations européennes et internationales et à la coopération
DAREIC
Mél : dareic@ac-poitiers.fr
Rectorat de Poitiers